

Audit interne et demande de quitus pour l'exécution du budget 2018

A la suite du 33^{ème} conseil des ministres, les travaux menés dans le cadre des accréditations du Fonds vert pour le Climat et des 9 piliers de l'Union européenne, avec l'appui respectivement du cabinet TRANSTEC et l'assistance technique INCA, renforcent la gouvernance, le système de contrôle interne et la gestion des risques de l'organisation.

En matière de renforcement du système de contrôle interne, des manuels, des politiques et des codes ont été rédigés et seront transmis aux instances pour informations et/ou validation :

- Code d'éthique ;
- Termes de référence du comité d'éthique ;
- Identification et gestion de conflits d'intérêts ;
- Politique et procédure de lanceur d'alertes ;
- Termes de référence de la fonction d'investigation ;
- Procédure de Lutte anti-blanchiment et financement des terrorismes (LAB-FT) ;
- Charte d'audit interne (mise à jour) ;
- Manuel d'audit interne (révisé) ;
- Manuel de passation de marchés (révisé) ;
- Procédure de gestion de projets ;
- Manuel de contrôle interne ;
- Manuel de gestion des subventions.

Le groupe de travail accréditation, a été créé afin d'accompagner les deux accréditations en cours, d'identifier les sujets communs, de confirmer les difficultés y relatives et d'apprécier les critères de satisfaction exigences des procédures d'accréditation.

Afin de se conformer aux exigences du pilier n°1 « contrôle interne » des 9 piliers de l'UE, des actions sont entreprises pour formaliser les procédures idoines :

- la « trousse à outils de gestion financière » de l'UE a été distribuée ;
- des grilles de contrôles (ex-ante/ex-post) ont été produites et diffusées ;
- des orientations ont été partagées par les experts à tous les niveaux de l'organisation et les processus de formalisations des outils de travail sont en marche.

Dans le respect des exigences des instances de la COI, le comité d'audit a tenu sa réunion le 17 octobre 2019. Le procès-verbal (cf. annexe 1) présente les recommandations vis-à-vis des principaux risques financiers et des améliorations à apporter au système de contrôle interne.

Compte tenue des recommandations du comité d'audit 2019, du rapport du commissaire aux Comptes externe (Deloitte) de l'exercice budgétaire 2018 et des travaux du service audit interne, les conclusions des audits fournissent une assurance raisonnable quant à la capacité de la COI les exigences de renforcement du système de contrôle interne. Les opérations atteignent un degré de conformité relativement acceptables aux règles et procédures. Les insuffisances notées dans la conception et le fonctionnement des contrôles pourraient

néanmoins nuire à la réalisation des objectifs du système, aux fonctions ou aux processus. La sûreté et de la sécurité (données), la gestion des transactions bancaires, les paiements en espèces et la gestion des actifs figurent parmi les domaines d'amélioration attendue.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Félicite le Secrétariat général pour l'organisation des travaux du comité d'audit malgré les contraintes budgétaires et prend note de la tenue de sa réunion de cette année 2019 ainsi de ses recommandations ;**
- b) Prend note du procès-verbal de la réunion du comité d'audit septembre 2019 et encourage le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations dans le cadre des accréditations des 9 piliers de l'Union européenne et du Fonds vert pour le Climat ;**
- c) Propose au Conseil de la COI de donner quitus au Secrétariat général sur les états financiers 2018 examinés par le comité d'audit lors de sa réunion du 17 octobre 2019.**

Annexe 1 : PV de recommandations du comité d'audit 2019

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux Comptes Externe (Deloitte) exercice 2018

Annexe 3 : Management Letter Deloitte – 31 décembre 2018

Annexe 4 : Synthèse des travaux du service audit interne